

Les ministères

Mission de l'Eglise : annoncer, servir et vivre l'Evangile auprès de tous les êtres humains.

Sacerdoce universel : par leur baptême tous les membres de l'Eglise sont appelés à prendre part à sa mission.

Des ministères divers pour former et fortifier les membres de l'Eglise, et pour concourir à l'annonce de l'Evangile.

La spécificité de chaque ministère s'exprime dans les variantes de la liturgie de reconnaissance de ministère.

Ministères collégiaux de l'Union

Exercés collégalement par des membres de l'Eglise et des ministres.

* **Conseils presbytéraux**, élus par l'assemblée générale de l'association cultuelle.

* **Conseil régionaux**, élus par le synode régional.

* **Conseil national, Commissions synodales**, élus par le synode national.

Ils font l'objet d'une *reconnaissance de ministère*.

Ministères personnels locaux ou régionaux

Exercés par des membres de l'Eglise.

* **Locaux**, sous la responsabilité du conseil presbytéral :
prédicateur, catéchète, visiteur, etc.

* **Régionaux**, sous la responsabilité du conseil régional :
chargé de mission, prédicateur, mandat de desserte,
chargé d'aumônerie, etc.

Ils peuvent faire l'objet d'une *reconnaissance de ministère*.

Ministères personnels de l'Union

Exercés par des hommes et des femmes inscrits au Rôle.

Ils portent le titre de « ministres ».

1) admis par la Commission des Ministères :

* **pasteurs**, admis dans le ministère de la Parole et des sacrements.

Leur ministère peut s'exercer dans une Eglise locale-paroisse,
un ministère spécifique, un mandat électif...

Ils font l'objet d'une *reconnaissance de ministère – ordination*.

* **ministres admis dans un ministère spécifique** :

aumônier d'hôpital, animateur biblique, animateur jeunesse,
informateur régional, animateur de centre, etc.

Ils font l'objet d'une *reconnaissance de ministère*.

2) nommés par le Conseil national :

* **enseignants de l'Institut Protestant de Théologie**.

Ils sont inscrits au Rôle en qualité d'enseignants de l'IPT
pour la durée de leur fonction.

Ils font l'objet d'une *reconnaissance de ministère*.

* * *

A l'entrée dans un nouveau poste, une liturgie d'*installation*.

Lors d'un changement de type de ministère,
une liturgie d'*accueil* dans le nouveau ministère.